



Les réponses reçues à notre lettre ouverte aux candidates et aux candidats aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 dans les trois circonscriptions de l'Orne

Le 7 juin dernier, nous avons interpellé publiquement les candidates et les candidats aux élections législatives dans notre département. A travers [une lettre ouverte](#), nous les avons alerté sur les nuisances, les dangers et les dérives de la méthanisation, telle qu'elle se développe actuellement, et nous leur avons demandé de se positionner face au développement de cette filière et plus largement, entre agro-industrie et agro-écologie.

Avant le premier tour, nous avons reçu des réponses à nos questions de la part de 5 candidates et candidats, de la première et de la deuxième circonscription, que nous retranscrivons intégralement dans ce document. Dans 4 autres cas, nous avons reçu des messages accusant réception de notre lettre et éventuellement nous promettant une réponse. Nous avons fait des relances pour le reste des candidates et des candidats n'ayant pas répondu à notre message.

Nous nous engageons à publier les réponses que nous recevons avant le second tour, qu'elles soient rédigées par des personnes qualifiées pour le ballottage ou pas, de manière à éclairer le public sur les positionnements des forces politiques de notre département face à ces questions cruciales pour les habitants de l'Orne, ainsi que pour la nature, l'environnement et la biodiversité.

1) Réponses de deux candidates de la première circonscription

De la part de Mme Chantal Jourdan - Députée PS sortante, candidate NUPES (qualifiée pour le second tour)

Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier et je vous en remercie.

La question de la méthanisation est un sujet important sur lequel j'ai été interpellée à plusieurs reprises.

La méthode de méthanisation est vertueuse lorsqu'elle participe à la valorisation des déchets, se fait dans le cadre d'une économie circulaire, permet la réduction des gaz à effet de serre via la captation de méthane, et la réduction des déchets. Elle peut, dans le cas d'activités diversifiées des agriculteurs, leur permettre d'avoir une source supplémentaire de revenu.

Cependant, un certain nombre de dérives ont pu être observées contre lesquelles il faut agir. Avec le groupe auquel j'appartiens à l'Assemblée nationale, nous avons demandé une meilleure

régulation de cette filière qui doit faire l'objet d'un développement raisonné, d'un meilleur contrôle des installations déjà en place d'un renforcement de celles-ci pour prévenir des pollutions du sol et de l'eau. Les sources d'approvisionnement doivent aussi être surveillées.

L'agriculture ne doit pas être détournée de sa fonction nourricière. Je suis défavorable aux projets de méthaniseurs qui menacent la biodiversité en usant de pratiques culturales intensives, comme cela est le cas pour nombre d'entre eux.

Il semble indispensable qu'un schéma de développement régional se mette en place pour éviter une trop forte concentration de projets sur une même zone, pour évaluer la pertinence d'une implantation, la taille du méthaniseur en fonction des approvisionnements à proximité.

Le pourcentage maximum de cultures dédiées et de cultures intermédiaires doit également être déterminé en prenant en compte la capacité de résilience des sols et en anticipant les évolutions climatiques. Nous devons également nous assurer de son respect.

Les consultations publiques pour ce type de projet doivent être généralisées.

Sur la question des subventions, il semble important de réviser entre autres la Politique Agricole Commune, qui ne doit pas financer des cultures destinées à produire de l'énergie.

Nos modèles agricoles doivent poursuivre leur évolution pour répondre aux enjeux environnementaux, il est indispensable pour cela d'accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs pratiques en faveur de l'agroécologie.

C'est cela que je défends et que je pourrai continuer à défendre si je suis élue Députée de la circonscription.

Restant à votre écoute,

Respectueusement,

Chantal Jourdan

De la part de Mme Sylvie Laplasse - Candidate pour le mouvement de la ruralité

Mesdames, Messieurs,

Vous me sollicitez au sujet de la méthanisation.

La méthanisation en autonomie a du sens; à petite échelle avec l'élevage ou en coopération avec de déchets végétaux de proximité.

Maintenant, la transformer à l'échelle industrielle est un non-sens environnemental et écologique: injections de maïs, céréales et paille, gaspillage de l'eau par des rotations de cultures, gaspillage de surfaces agricoles alimentaires.

La méthanisation de grande ampleur, industrielle, nuit à l'agriculture traditionnelle et à l'élevage.

Les terres doivent être consacrées à l'autonomie alimentaire.

Pour l'énergie, l'isolation de 5 millions d'habitations considérées comme des passoires thermiques (source CRE) nous permettraient une économie de 30% en énergie. C'est une des propositions que je porte en tant que candidate.

Veuillez croire, mesdames, Messieurs, en ma sincère considération.

Sylvie Laplasse

2) Réponses de trois candidates et candidats de la deuxième circonscription

De la part de Christophe JOSEPH - Candidat de la Gauche Républicaine

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations ;

Comme nous en avons échangé lors de rencontres formalisées avec certains d'entre vous dans le cadre de ma candidature aux élections législatives sur la seconde circonscription de l'Orne je vous

confirme ma position sur le dossier du déploiement de la méthanisation mais aussi sur celui des « projets de fermes éoliennes » sur notre département et dont je semble le seul candidat à l'avoir indiqué dans ma profession de foi arrivée dans les boîtes de tous nos concitoyens.

Élu député de la circonscription je :

1 - déposerai une proposition de loi visant à la mise en place d'un moratoire sur le déploiement des projets privés largement financés par de l'argent public mais insuffisamment contrôlés par des services compétents et sans coordination nationale sérieuse intégrant un volet de préservation environnementale et des paysages (l'Orne et le Perche ne pouvant avoir pour horizon un alignement sur la Beauce et ses regroupements de parcelles au profit de mégas fermes industrielles au détriment d'une agriculture à taille humaine)

2 - déposerai une proposition de loi visant à la création d'un établissement public unique en charge de la gestion de notre indépendance énergétique nationale tant d'actualité possédant une capacité de déploiement des énergies alternatives dans le cadre d'une planification nationale et garantissant à la fois les processus industriels tant sur le plan environnemental que sur le plan de l'intégration au sein d'un plan stratégique soumis à référendum local, dans ce cadre je proposerai la nationalisation du groupe Total dont les bénéfices exorbitants doivent à la fois être utilisés à financer la recherche fondamentale et à garantir un prix de l'énergie comme produit de première nécessité pour tous,

3 - déposerai une proposition de loi relative au renforcement des mesures protégeant l'exploitation agricole des terres pour leur vocation initiale de culture et d'élevage dédiées à leur vocation première de nourrir l'humanité et non d'alimenter prioritairement des processus industriels énergétiques tout en garantissant une sécurisation des ressources complémentaires aux acteurs agricoles et industriels travaillant à l'optimisation des résidus résultants de leurs exploitations dans un souci de valorisation des déchets utiles.

Voici quelques-uns de mes engagements et bien évidemment en tant que député je conçois ce mandat comme un mandat utile à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes à ce dossier stratégique pour notre territoire et la Nation.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les représentants d'associations en ma totale détermination à œuvrer à vos côtés à la plus grande transparence sur la gestion des questions soulevées et à être un député libre de toutes pressions et interférences d'intérêts particuliers non conformes à l'intérêt général.

Très cordialement

Christophe JOSEPH

De la part de Patricia Ansquer - Candidate du Parti Animaliste

Bonjour,

En tant qu'adhérente du Parti Animaliste qui est mono thématique, qui ne concerne que les Animaux, le domaine de la méthanisation n'entre pas dans notre champ d'action, hormis que ce procédé entraîne effectivement, pour cause de rentabilité, une nécessité d'élevage intensif ce que nous reprovons.

De plus la qualité de l'air a un impact réel sur la vie et la santé des Animaux.

Cordialement.

Patricia Ansquer

De la part d'Amaury de Bourbon-Parme et de son suppléant Gérard Vienne - Candidats du Parti Reconquête

Bonjour Madame ,Monsieur

Vous avez bien voulu me demander ma position sur la méthanisation et je vous en remercie.

Je tiens d'abord à vous assurer de l'importance que j'accorde à l'environnement et à l'équilibre de nos territoires ruraux.

La méthanisation est un procédé chimique permettant de produire du méthane par la fermentation de matières organiques agricoles, alimentaires ou de déchets industriels. Les sites de méthanisation produisent du gaz appelé "bio-gaz" et un résidu nommé "digestat" répandu sur les sols. La plupart des installations françaises actuelles sont de petites et moyennes tailles et fonctionnent correctement. Un grave accident s'est cependant produit en 2020 à Châteaulin suite à de l'ammoniaque qui a privé temporairement 180000 personnes d'eau potable. Il est donc impératif d'établir un cahier des charges très stricte et si possible d'homogénéiser ce type d'installation.

L'intérêt du bio-gaz est de décarboner en limitant les émissions de CO₂(5 à 10 fois moins que par le gaz naturel) et en second lieu de relocaliser la production de gaz naturel en France car nos ressources naturelles sont insuffisantes et nous devons importer auprès de l'étranger(Norvège, Russie, etc.).La filière bénéficie à 75% à des entreprises françaises.

Je considéré que la réalisation de grandes unités de méthanisation pourrait être préjudiciable à notre environnement et au bien-être de nos populations rurales par la multiplication des déplacements de camions d'intrants, le risque de spéculation sur le foncier agricole, le développement de l'élevage intensif et des risques à évaluer plus précisément sur la pollution des sols ainsi qu'une baisse de leur fertilité.

Pour toutes ces raisons, je souhaite très clairement limiter les sites de méthanisation à de petites et moyennes unités et poursuivre tout particulièrement les études d'impacts sur les sols .

En vous remerciant à nouveau d'avoir bien voulu me consulter, je vous prie ,Madame, Monsieur de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Amaury de Bourbon-Parme et Gérard Vienne (Suppléant)